

Fiches descriptives d'enquêtes**Pour avis d'opportunité**

Page

Enquête sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.....	2
Enquête sur les technologies de l'information et de la communication	4
Enquête Qualité du cadre de vie et victimation	7
Enquête « Générations et genre ».....	10
Enquête auprès des justiciables	13
Panel des mineurs suivis en Justice.....	15

Transmission intergénérationnelle de la pauvreté

Module secondaire de l'enquête ERCV 2005 :

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (Community Statistics on income and living conditions). Ces statistiques se décomposent en deux enquêtes : une enquête traditionnelle annuelle (dite enquête transversale, ou ERCV pour enquête sur les ressources et les conditions de vie) et un panel (dit enquête longitudinale, ou PRCV pour panel sur les ressources et les conditions de vie). Dans le cadre des enquêtes transversales, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit associé à chaque enquête sous forme de module secondaire, et ce à compter de l'enquête transversale 2005. Pour cette enquête, le module secondaire est intitulé Transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

1. Service producteur

Le module secondaire associé à l'enquête ERCV, de la même façon que le projet SRCV, est organisé par la division revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire pour l'enquête sur les ressources et conditions de vie (ERCV) 2005 est intitulé Transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs détaillés du module secondaire Transmission intergénérationnelle de la pauvreté sont de mieux connaître le niveau d'études, la profession des parents et l'environnement familial de la personne interrogée lorsqu'elle était enfant, en tant que domaines clés liés au risque d'exclusion sociale et de pauvreté à l'âge adulte.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. A ce titre, il fait l'objet, tout comme le projet de module secondaire sur la Transmission intergénérationnelle de la pauvreté, d'un règlement de la commission (règlement n°16/2004 de la commission du 6 janvier 2004).

Outre la Commission Européenne, premier utilisateur des résultats, les résultats de cette enquête pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de pauvreté et d'exclusion, et plus généralement par la mobilité sociale.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés font référence à la période où la personne interrogée était adolescente, entre 12 et 16 ans. Il s'agit de :

- Composition familiale correspondant à la période : composition, âge des parents
- Niveau d'éducation des parents
- Situation professionnelle des parents correspondant à la période.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire devrait permettre d'obtenir des informations complémentaires à l'enquête transversale ERCV, centrée sur les revenus et les conditions de vie, et ainsi de mieux comprendre les processus de transmission de la pauvreté. Des études ont déjà pu être menées sur la pauvreté des enfants dans une approche instantanée, l'évolution de cette pauvreté sur quelques années au travers en particulier du panel européen, voire sur la réussite professionnelle des enfants en fonction d'un certain nombre de caractéristiques des parents, mais pas sur la transition générationnelle de la pauvreté.

La dernière enquête portant sur les préoccupations de transmissions familiales remonte à octobre 2000 (partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages), mais cette enquête ne permet pas d'aborder de manière rigoureuse les notions de pauvreté.

7. Unités enquêtées

Les personnes interrogées sur ce module secondaire seront celles interviewées dans le cadre de l'enquête transversale ERCV et âgées de plus de 24 ans et de moins de 66 ans.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser 1/4 d'heure.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre N+1 pour l'enquête transversale, N étant l'année de collecte, les revenus mesurés étant principalement ceux de l'année civile N-1.

Les données issues du module secondaire collecté en 2005 figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2007 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes donneront lieu à des études publiées dans *Économie et statistique* et dans *Insee-première*. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

Technologies de l'information et de la communication

Partie variable de l'enquête PCV d'octobre 2005

Les enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (PCV) seront réalisées, à partir de 2005, deux fois par an. Elles comportent une partie fixe dite « indicateurs sociaux » et une partie variable. L'enquête « Technologies de l'information et de la communication » constituera la partie variable d'octobre 2005.

1. Service producteur

Les enquêtes PCV relèvent de la compétence de la division « Conditions de vie des ménages » de l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

La partie variable de l'enquête d'octobre 2005 devrait s'intituler « Technologies de l'information et de la communication ». Ce titre n'est cependant pas définitif et sera arrêté ultérieurement par le comité de pilotage.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif général de l'enquête est d'étudier la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur impact sur les conditions de vie des ménages. En abordant successivement l'équipement des ménages en TIC, les compétences des individus ainsi que les pratiques qui leur sont liées, l'enquête devrait permettre de dresser un panorama de leur diffusion. Le champ des TIC retenues sera précisé par le comité de pilotage, en particulier concernant l'intégration de technologies « anciennes » telles que le Minitel ou l'audiovisuel.

Diffusion, usage et impact des nouvelles technologies pourront être étudiés, au moins partiellement, en évolution, car un objectif important est aussi l'actualisation des données obtenues par l'enquête « Nouvelles technologies », réalisée en octobre 2001 dans le cadre des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, et la poursuite de séries sur plus long terme (indicateurs sociaux, enquête PCV de mai 1998 sur les achats de biens d'équipement).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels

Cette opération est une initiative de la division « Conditions de vie des ménages ». Réalisée 4 ans après l'enquête « Nouvelles technologies » d'octobre 2001, elle devra permettre l'actualisation de cette dernière.

L'Europe, par le biais d'Eurostat, demande par ailleurs aux instituts nationaux de statistique de réaliser et fournir, à un rythme régulier, une enquête sur les comportements des ménages et individus dans le domaine de l'internet.

Outre l'alimentation de tableaux de bord de divers organismes internationaux, les utilisateurs potentiels de l'enquête sont le Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, le SESSI, la DECAS, le CGTI, la Mission pour l'économie numérique, la DARES, la DREES, le Ministère de la culture et de la communication, le Ministère de la jeunesse et de l'éducation nationale, ainsi que des chercheurs s'intéressant au domaine.

5. Principaux thèmes

Le questionnaire n'est pas encore réalisé. Néanmoins, on peut envisager, en s'inspirant de celui de 2001, qu'il comprenne quatre grandes parties :

- La première partie s'intéresserait aux opinions de la personne interrogée sur les nouvelles technologies. Les nouvelles technologies rendent-elles des services aux individus, à la société ? Favorisent-elles la communication, l'accès à l'information ? Sont-elles dangereuses ? Etc. La deuxième partie s'intéresserait d'abord aux équipements individuels de la personne interrogée, tels que le téléphone portable, et aux pratiques qui y sont liées. Seront ensuite décrits les équipements auxquels l'individu a accès à son domicile (micro-informatique, internet, éventuellement téléphone fixe, minitel, audiovisuel) ainsi qu'en d'autres lieux. Les personnes sont-elles équipées ? Sinon, pourquoi ? Si oui, quelles sont les caractéristiques de ces équipements ?
- La troisième partie aborderait les connaissances : état des savoirs, notamment en matière d'informatique, et apprentissage. Les personnes interrogées savent-elles se servir d'un ordinateur ? Que savent-elles faire précisément ? Dans quel cadre et de quelle manière s'est fait le premier apprentissage ? Comment ont-elles approfondi leurs compétences informatiques ? Ont-elles rencontré des difficultés ? Si oui, comment les ont-elles résolues ?
- La quatrième partie décrirait les pratiques domestiques, professionnelles, scolaires, dans d'autres lieux privés ou dans des lieux publics. Seront également posées des questions sur l'impact de l'internet sur les autres activités de la personne, sur sa sociabilité ainsi que sur la pratique des autres membres du ménage. A quelle fréquence les personnes interrogées se servent-elles des minitels, ordinateurs, connexions à l'internet dont elles disposent ? Pour quoi faire ? Quelles différences y a-t-il entre l'usage domestique et l'usage professionnel ? Qui utilise le(s) ordinateur(s) du foyer et pour quoi faire ?

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le dispositif des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie permet jusqu'en 2004 de suivre l'équipement des ménages en micro-ordinateur et connexion à l'internet. A partir de 2005, outre ces éléments, le dispositif permettra d'apporter des informations sur l'utilisation de l'Internet par les particuliers. L'enquête « Technologies de l'information et de la communication » complètera ce dispositif nouveau en approfondissant les éléments sur l'équipement et l'utilisation.

Par ailleurs, le Credoc et Médiamétrie réalisent des enquêtes sur le thème des TIC. Leurs enquêtes sont surtout centrées sur les thèmes de l'équipement et des pratiques.

L'enquête « Technologies de l'information et de la communication », comme la précédente, apportera des informations peu traitées par ailleurs comme les représentations, les compétences et modes d'apprentissage, les questions de sociabilité. Enfin, elle pourrait apporter un nouvel éclairage sur le thème de la place de l'ordinateur au sein du foyer.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ est celui des ménages ordinaires. L'échantillon est celui des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (8 400 ménages). Sont uniquement interrogés les individus de 15 ans ou plus.

8. Période de collecte

La collecte aura lieu en octobre 2005 par l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et temps de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. La durée de l'interview de l'enquête « Technologies de l'information et de la communication » ne devra pas excéder 20 minutes en moyenne, soit un questionnement total, y compris tronc commun du ménage et partie fixe, de 55 minutes.

10. Comité de concertation

Le groupe de pilotage n'est pas encore constitué, mais, outre la division « Conditions de vie des ménages » et le pôle de compétence « Enquête ménages » de l'Insee Lorraine, il devrait réunir certaines des administrations avec lesquelles des contacts ont déjà été pris (le Ministère de la culture et de la communication, le Ministère de la jeunesse et de l'éducation nationale, le Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, le SESSI, la DECAS, le CGTI, la Mission pour l'économie numérique, la DARES, la DREES) ainsi que des laboratoires de recherche. En outre, une rencontre a eu lieu avec le laboratoire France Télécom R&D et des contacts avec des associations sont envisagés.

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un INSEE Première au cours du premier semestre 2006. Les études plus complètes s'échelonneront durant l'année 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

Qualité du cadre de vie et Victimation

À partir de 2005, les enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (PCV) seront réalisées deux fois par an, en janvier et en octobre. L'enquête de janvier 2005 comporte une partie fixe comportant notamment plusieurs questions de victimation et une partie variable sur les pratiques environnementales des ménages. Suite à la demande de l'observatoire national de la délinquance (OND), l'Insee a proposé de mener, parallèlement à l'enquête PCV de janvier 2005, une enquête de victimation composée des indicateurs sociaux de janvier auxquels s'ajouteraient des questions de victimation. Le tout formerait une enquête de victimation plus complète.

1. Service producteur

L'enquête de victimation est rattachée au dispositif des enquêtes PCV. Celles-ci relèvent de la compétence de la division Conditions de vie des ménages au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Le questionnaire se compose d'une partie correspondant aux indicateurs sociaux de janvier 2005 appelée « qualité du cadre de vie » à laquelle s'ajoutent des questions de victimation. Le titre provisoire qui a été retenu est donc « qualité du cadre de vie et victimation ». Le titre définitif sera arrêté ultérieurement par le comité de pilotage.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs de l'enquête sont ceux de toute enquête de victimation. Il s'agit de connaître la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées. Pour chaque type d'atteinte (cambriolages, agressions ou vols), on mesure notamment la fréquence des plaintes auprès des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, on s'intéresse aussi aux opinions générales en matière de sécurité.

L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité. Via le taux de plainte, ils permettent aussi d'évaluer le nombre d'atteintes qui ne sont pas enregistrées par les services de police ou de gendarmerie au regard de celles qui sont comptabilisées dans les statistiques officielles.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels

L'observatoire national de la délinquance a notamment pour mission de mener des enquêtes de victimation. Il s'agit d'une source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives qu'il a vocation à réunir. En effet, dans bien des domaines, les enseignements d'une enquête de victimation sont inaccessibles par tout autre procédé.

À la demande de l'OND, dont l'institut est partie prenante, l'Insee a étudié la possibilité de mener une enquête de victimation aussi rapidement que possible afin de donner à l'OND la possibilité d'inclure dès ses premières publications des analyses de la délinquance à partir des statistiques administratives et des données d'enquête. Pour des raisons pratiques, les enquêtes de victimation se font en début d'année. De ce fait, plutôt que de mener deux enquêtes de victimation différentes simultanément, l'Insee a proposé de rattacher la demande de l'OND à l'enquête PCV de janvier 2005.

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), l'OND a proposé à la délégation interministérielle à la ville (DIV) de participer à l'enquête pour obtenir des indicateurs de victimation sur un échantillon important de ménages habitant en ZUS. Les utilisateurs

potentiels sont donc l'OND et la DIV ainsi que tous les organismes de recherche spécialisés sur ces questions.

5. Principaux thèmes

Les thèmes de la première partie du questionnaire sont ceux de la partie fixe de l'enquête de janvier 2005. Certaines questions sur les nuisances à proximité du logement ou sur la proximité des équipements ne font pas partie du questionnaire de la partie variable sur la victimation mais elles sont présentes dans l'enquête du fait de la conservation à l'identique de la partie fixe. Cependant, la plupart de ces questions intéressent directement l'OND. Il s'agit de cinq modules de victimation (cambriolage, vol de voiture, vol à la roulotte, agression dont vol avec violence et autres vols) ainsi que plusieurs questions sur la sécurité dans le quartier ou au domicile.

Les thèmes supplémentaires abordés par le questionnaire de victimation additif sont le vandalisme contre les véhicules, le vandalisme contre les maisons individuelles, les problèmes dans les immeubles dont les destructions et dégradations, le vol de deux roues ou encore des questions d'opinion sur d'autres problèmes spécifiques qui restent à déterminer par le comité de pilotage.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

La France n'a pas jusqu'à présent développé suffisamment les enquêtes nationales de victimation notamment au regard de ce qui peut se faire dans d'autres pays comparables comme la Grande-Bretagne. Depuis 1996, les indicateurs sociaux produits par les enquêtes PCV intègrent une partie victimation. À partir de janvier 2005, à l'occasion de la refonte du dispositif EPCV, ces indicateurs vont être remaniés, dans le sens notamment d'un rapprochement des enquêtes ICVS (international crime and victimation survey). Cette amélioration importante du dispositif français n'est cependant pas suffisante, en terme de recensement des victimations comme de taille d'échantillon, pour atteindre les normes internationales. En janvier 2005, il est donc prévu de doubler le nombre de personnes interrogées et d'élargir pour la moitié d'entre elles le nombre des victimations abordées.

Depuis l'enquête de victimation réalisée par la région Île-de-France en 2001, aucun autre projet français n'est recensé. Mesurant des phénomènes relativement rares, les enquêtes victimation sont d'autant plus riches qu'elles reposent sur un échantillon de grande taille : il pourrait être envisagé de réaliser dans l'avenir un projet encore plus ambitieux, susceptible d'améliorer la connaissance qu'apportera l'enquête de janvier 2005. On peut rappeler à ce propos qu'aucune enquête téléphonique ne permet la couverture nationale qu'apporte le système d'enquête de l'Insee notamment pour ce qui est des quartiers difficiles.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ est celui des ménages ordinaires. L'échantillon est identique à celui de l'enquête PCV de janvier 2005 (8 400 ménages ou fiches adresse). Sont uniquement interrogés les individus de 15 ans ou plus (jusqu'à cinq personnes de 15 ans ou plus par ménage). Un échantillon supplémentaire de ménages habitants en ZUS est prévu. Le nombre de fiches adresse correspondant, qui devrait être compris entre 1 000 et 1 500, reste à définir précisément. L'échantillon de la partie fixe de janvier 2005 devrait ainsi être doublé : entre 11 000 et 12 000 ménages seront interrogés et entre 22 000 et 24 000 individus de 15 ans ou plus, sur les indicateurs sociaux « victimation » de la partie fixe.

8. Période de collecte

L'enquête aura lieu en janvier et en février 2005.

9. Impact sur l'unité enquêtée et temps de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage est prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. La durée de l'interview de la partie fixe de l'enquête de janvier 2005 ne devra pas excéder 20 minutes en moyenne, soit un questionnement de 35 minutes avec le tableau de composition du ménage. Le questionnaire additif devrait avoir une durée moyenne comprise entre 10 et 15 minutes soit, en moyenne, un questionnement total voisin de 45 à 50 minutes.

10. Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est constitué de représentants de l'OND, de la DIV et de l'Insee ainsi que de chercheurs du CESDIP (centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales).

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats devraient être publiés au cours du deuxième trimestre d'une part par l'Insee et l'OND dans le cadre de son rapport annuel et d'autre part par la DIV pour ce qui est des ZUS en particulier.

Enquête « Générations et genre »

Service producteur

Maître d'ouvrage : Institut national d'études démographiques (INED)

Maître d'œuvre : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, division des enquêtes et études démographiques)

Intitulé de l'enquête

Enquête « Générations et Genre » (ou GGS pour « Generations and gender survey »)

Origine de la demande

Le projet d'enquête « Générations et Genre » a été lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'instigatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou *FFS*). Le projet GGS s'inscrit dans la continuité de ces enquêtes FFS qui ont été mises en œuvre dans 20 pays européens, ainsi qu'au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. L'enquête française, rebaptisée « Enquête sur les situations familiales et l'emploi » (ESFE), avait été réalisée par l'INED et l'INSEE en 1994, sur une complémentaire à l'enquête Emploi.

L'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et à l'élaboration du questionnaire.

Objectifs généraux de l'enquête

Comme les enquêtes FFS, l'enquête « Générations et Genre » est une enquête internationale centrée sur la description et l'explication de la dynamique de la construction de la famille. Les données issues des enquêtes FFS remontent à plus de dix ans. Or, la dernière décennie a été marquée par des bouleversements importants de la fécondité et de la nuptialité qui se sont traduits en particulier par une modification des formes de la famille (cohabitation hors mariage, familles recomposées, etc.).

Le projet GGS réunira dans une même opération les trois composantes indispensables à la compréhension de la dynamique de la formation de la famille à savoir :

1. la possibilité de comparaisons internationales
2. le recueil d'informations détaillées sur l'histoire génésique et l'histoire des unions
3. le recueil d'informations détaillées sur de nombreuses autres caractéristiques individuelles susceptibles d'influer sur ces comportements.

L'enquête GGS ne sera cependant pas une enquête « FFS *bis* ». L'approche a été élargie à plusieurs autres thèmes et notamment :

- aux relations de genre. Elles sont abordées en tant que telles et pas seulement de façon incidente, ce qui constitue une première dans les grandes enquêtes quantitatives internationales. Les modifications des rapports de genre survenues au cours des dernières décennies (autonomie accrue des femmes, augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail, implication plus grande des hommes dans la sphère domestique...) ont sans doute fortement contribué aux évolutions démographiques constatées.

- aux relations entre générations : L'augmentation de l'espérance de vie se traduit, on le sait, par une augmentation du nombre de familles à 4 ou 5 générations. Dans le même temps, la baisse de la fécondité vient réduire la taille du réseau familial horizontal. Enfin, ces modifications s'accompagnent d'une mobilité géographique accrue, notamment pour raisons professionnelles, et d'une hausse du taux d'activité des femmes, traditionnellement plus investies que les hommes dans les réseaux de sociabilité. Dans ce contexte, quel est l'état des relations entre les générations ? Dans quelle mesure les solidarités intergénérationnelles sont-elles mobilisées pour la prise en charge des enfants ou l'aide aux personnes âgées ? Quelle est la part de l'aide, financière ou humaine, apportée par le secteur public et le secteur privé ? De quelle façon l'environnement proche des individus (niveau *meso* entre le niveau *micro* et le niveau *macro*) à travers les échanges monétaires et non-monétaires qui s'y développent, influence-t-il leurs comportements socio-démographiques ? Toutes ces questions ont été prises en compte par les concepteurs du questionnaire. L'inclusion des personnes âgées de 50 à 79 ans dans l'échantillon permettra de décrire les relations intergénérationnelles du double point de vue des parents et des enfants.

Deux autres dimensions susceptibles de jouer un rôle déterminant dans les comportements démographiques sont par ailleurs prises en compte dans le questionnement : la dimension subjective (normes, attitudes et valeurs) et la dimension économique (revenus). Autre nouveauté : l'approche longitudinale, avec au moins deux passages en complément du premier, à intervalle de trois ans chacun. Cette approche permettra d'enrichir le « matériel » à analyser de tous les événements démographiques survenus entre chaque vague. En outre, l'étude de l'impact des revenus ou des valeurs sur les comportements ne peut être menée à partir d'une enquête transversale car il n'est pas possible d'interroger les individus sur leurs revenus d'autrefois ou leurs valeurs d'antan. En collectant des informations sur les revenus et les valeurs lors de la première vague, on pourra tenter d'expliquer les événements démographiques qui surviendront jusqu'à la vague suivante. Inversement, on pourra aussi étudier dans quelle mesure la survenue de ces événements affecte les valeurs et les revenus des individus. Enfin, la dimension prospective de l'enquête a permis de développer un questionnement sur les intentions, qu'il s'agisse du désir d'enfants, de mise en union, de départ du domicile familial, de mobilité géographique ou encore de départ à la retraite.

Principaux thèmes abordés

Le questionnaire de l'enquête, dont la durée est estimée à 60 minutes, couvre les domaines suivants :

- Composition du ménage
- Caractéristiques du logement
- Biographie des unions
- Chronologie des naissances et des départs du domicile (y. c. enfants du conjoint et enfants adoptés)
- Parents, grands-parents, fratrie, petits-enfants et arrière-petits-enfants
- Éducation
- Activité du répondant et de son éventuel conjoint
- Revenus individuels du répondant et de son éventuel conjoint / revenu du ménage
- Transferts monétaires et non- monétaires intergénérationnels
- Organisation des tâches au sein du ménage
- Modes de garde des enfants
- Santé reproductive
- Santé et bien-être
- Normes, attitudes et valeurs
- Intentions pour les 3 années à venir en matière de fécondité, de mise en union, de départ du domicile parental, de départ à la retraite, de changement de situation professionnelle.

Le questionnaire ne comprend pas de module « Genre », ni de module « Générations ». Ces deux dimensions sont abordées de façon transversale dans chaque module du questionnaire au moyen de questions spécifiques ou de modalités de réponse appropriées.

Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les données disponibles en France, qu'elles proviennent de l'état civil ou de l'enquête sur l'histoire familiale associée au recensement (1999), permettent bien de suivre les évolutions démographiques mais les informations recueillies ne sont pas suffisantes pour permettre d'en analyser les causes en profondeur. Pour comprendre la situation de chaque pays, il est par ailleurs précieux de pouvoir recourir à des comparaisons internationales bien contrôlées. En particulier, on ne peut mesurer l'impact des politiques publiques sur les changements socio-démographiques sans collecter de données au niveau international. Le nouveau panel des ménages d'Eurostat (programme SILC) satisfait certes à cette condition, mais il est très insuffisant sur la biographie familiale et certaines des variables explicatives mentionnées précédemment (notamment les normes et les valeurs) en sont absentes. L'idée du projet d'enquête SHARE¹ est bien celle d'un questionnement réunissant des domaines divers (démographie, état de santé, patrimoine, transferts, soins, etc.) mais le champ retenu (personnes âgées de 50 ans et plus) réduit grandement sa pertinence pour l'étude des comportements démographiques.

Unités enquêtées / champ de l'enquête

Individus âgés de 18 à 79 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Nombre de répondants attendus : 10 000 personnes.

Calendrier et période de la collecte

¹ Survey on health, ageing and retirement in Europe.

- Une première version du questionnaire a été testée sous une forme « papier » en mars 2004 dans deux Directions Régionales de l'INSEE (Nancy et Lyon). L'exploitation des 120 questionnaires « test » est en cours. Deux autres tests, sous CAPI cette fois, sont prévus, le premier en novembre 2004, le second en mars 2005.
- La première vague du questionnaire (collecte) en « grandeur nature » aura lieu en octobre 2005.
- Les deux vagues suivantes auront lieu à 3 années d'intervalle (2008 et 2011).

Temps de réponse maximum au questionnaire

Les questionnaires « capisés » seront administrés en face-à-face par des enquêteurs de l'Insee. On s'efforcera de ne pas dépasser la limite de 60 minutes de questionnement. Selon la complexité de l'histoire de l'enquêté, la durée de l'entretien pourra bien sûr varier assez fortement.

Comité de concertation

La conception du projet et l'élaboration d'outils de collecte (protocole de collecte, questionnaire) ont été assurées par des groupes de travail internationaux constitués par l'UNECE. Il est prévu de créer au cours du 2ème trimestre 2004 un comité de concertation national réunissant, outre les partenaires financiers du projet, d'autres organismes intéressés par les résultats de l'enquête (et notamment des associations) ainsi que des représentants de la communauté scientifique internationale.

Diffusion des résultats

Les premiers résultats de l'enquête seront disponibles au 1^{er} semestre 2006.

Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications dans des revues scientifiques ainsi que dans des publications touchant un plus large public. Ils seront également présentés lors de séminaires ou de colloques. Un volume de tableaux de résultats harmonisés au niveau international sera vraisemblablement publié.

Il n'est pas prévu de retour d'information aux personnes enquêtées.

Contacts :

Arnaud Régnier-Loilier, responsable de l'enquête à l'INED
Aline Desesquelles, Division Enquêtes et Etudes Démographiques, INSEE
Cécile Lefèvre, Service des enquêtes et des sondages, INED

ENQUETES AUPRES DES JUSTICIABLES

1. Service producteur

Ministère de la Justice
 Direction de l'administration générale et de l'équipement
 Sous direction de la statistique des études et de la documentation

2. Intitulé de l'enquête

Enquête de suivi des victimes d'un délit de violence volontaire ou d'atteinte aux biens.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête est la première d'un ensemble d'enquêtes de suivi des décisions de justice auprès des justiciables. Ces enquêtes seront destinées à recueillir des informations sur :

- le souvenir et la perception de la procédure,
- les suites des décisions de justice,
- la satisfaction.

Pour que les questionnaires d'enquêtes soient ciblés, les personnes enquêtées seront réparties selon la nature de l'affaire qui les a concernés (divorce, victimes d'agression, droit des contrats, etc.) Chaque enquête, définie par un type de questionnaire sur un type d'échantillon, sera reproduite tous les deux ou trois ans afin d'obtenir à terme des évolutions des différents indicateurs.

Les résultats de ces séries d'enquêtes contribueront à étoffer les indicateurs de qualité de la justice, notamment dans le cadre des indicateurs de la LOLF (si la qualité de la justice ne se limite pas à la satisfaction des usagers, celle-ci en est une composante).

L'enquête de suivi des victimes d'un délit de violence volontaire ou d'atteinte aux biens a pour but de comparer l'effet des différentes procédures judiciaires sur la victime.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Demandeurs et utilisateurs : deux directions du Ministère de la Justice :

- Direction des affaires criminelles et des grâces ;
- Service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville.

L'enquête devra être validée par le Conseil de la statistique et des études (octobre 2003).

5. Principaux thèmes abordés

Souvenir des événements de la procédure judiciaire ;
 Accès à la justice (avocat, conseil d'une association, aide juridictionnelle) ;
 Compréhension de la procédure ;
 Satisfaction concernant l'accueil, l'information ;
 Sentiment d'avoir été pris en compte, sentiment que « justice a été rendue » ;
 Suite de la décision de justice (dommages et intérêt, réparation).

Les données de l'enquête seront rapprochées des données de la procédure et en particulier du type de procédure.

Procédure d'alternative à la poursuite :

- Rappel à la loi ou orientation (du délinquant) vers une structure sanitaire ou sociale ;
- Réparation du préjudice ;
- Médiation pénale ;
- Composition pénale.

Poursuite :

- Comparution immédiate ;
- Comparution sur convocation ;
- Comparution sur renvoi après instruction.

6. **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources** (enquêtes ou fichiers administratifs)
Il n'existe actuellement aucune enquête de ce type.
7. **Unités enquêtées** (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), **champ de l'enquête** (codes NAF, champ géographique, etc.)
Les personnes interrogées seront sélectionnées dans les bases de gestion des procédures pénales, en fonction de la procédure suivie (comparution immédiate, citation directe, médiation pénale).
Pour chaque enquête, l'échantillon interrogé sera compris entre 2000 et 5000 personnes
8. **Période** (même approximative) **et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**
Il n'est pas exclu que l'enquête se fasse en deux vagues : une vague juste après le prononcé du jugement sur la compréhension de la procédure et une seconde vague quelques mois plus tard sur les suites de la décision judiciaire.
S'il n'était pas possible de procéder ainsi, les personnes seraient interrogées quelque mois après le prononcé du jugement pour qu'elles puissent se prononcer sur la suite de la décision judiciaire sans avoir perdu la mémoire de la procédure.
Les premières enquêtes devraient démarrer en 2005 sur des affaires clôturées fin 2004 ou début 2005.
Il s'agirait d'enquêtes téléphoniques que la sous direction de la statistique sous traiterait à un institut de sondage.
9. **Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**
Le questionnement ne devrait pas dépasser 15 minutes.
10. **Comité de concertation** : composition effective ou envisagée
Le champ de l'enquête et le questionnaire sont élaborés au sein d'un groupe de travail qui comprend la SDSSED et les deux unités concernées (direction des affaires criminelles et des grâces, service de l'accès au droit).
La fédération des associations d'aide aux victimes sera consultée sur le questionnaire.
11. **Diffusion des résultats**
L'enquête donnera lieu à des études qui seront publiées dans Infostat-Justice (4-pages statistique du ministère de la justice) et dans d'autres publications du ministère.

PANEL DES MINEURS SUIVIS EN JUSTICE

1. **Service producteur**

Ministère de la Justice
 Direction de l'administration générale et de l'équipement
 Sous direction de la statistique des études et de la documentation

2. **Intitulé de l'enquête**

Panel des mineurs suivis en justice

3. **Objectifs généraux de l'enquête**

Cette enquête doit permettre de récupérer quelques informations de type socio-démographiques et juridiques pour éclairer et compléter les trajectoires judiciaires des mineurs composant le panel.

4. **Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Le panel des mineurs est un outil important dans le dispositif d'informations sur les mineurs suivis en justice. Sa généralisation a été décidée par le Conseil de la Statistique du 2 octobre 2004. Il doit permettre d'analyser l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal, de mieux connaître les mineurs suivis et leur environnement familial et de décrire leurs trajectoires sociales et judiciaires.

Il s'agit d'une demande forte de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le panel des mineurs permettra de répondre à quelques indicateurs demandés dans le cadre de la LOLF (taux de récidive des mineurs...).

5. **Principaux thèmes abordés**

Le questionnement porte sur :

- la scolarisation du mineur ;
- ses rapports avec ses parents ;
- la motivation des jugements.

6. **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Le casier judiciaire ne retrace qu'imparfaitement les trajectoires judiciaires des mineurs suivis puisqu'il ne concerne ni les mineurs suivis en assistance éducative, ni les mesures dites alternatives aux poursuites, ni une bonne partie des mineurs proches de leur majorité.

Il n'existe donc aucune source ni administrative ni statistique permettant de reconstituer des trajectoires judiciaires et de les éclairer par des données socio-démographiques.

7. **Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)**

Le panel comprendra tous les mineurs nés entre le premier et le 15 octobre et ayant eu affaire à l'institution judiciaire que ce soit au titre de l'assistance éducative ou au titre d'une affaire pénale.

8. **Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Les données socio-démographiques seront recueillies lors de la première visite du mineur devant le juge des enfants et gérées en continu à chacune de ses visites.

9. **Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le questionnement qui ne comprend qu'une quinzaine de questions ne devrait pas dépasser quelques minutes. Il serait intégré au déroulement de l'audience de cabinet.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Les questions ont été définies par un groupe de travail comprenant les directions concernées (Direction des affaires criminelles et des grâces, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Direction des services judiciaires) et des juridictions de mineurs.

L'enquête a fait l'objet d'un test en 2003 sur six juridiction de mineurs.

11. Diffusion des résultats

L'enquête donnera lieu à des études qui seront publiées dans Infostat-Justice (4-pages statistique du ministère de la justice) et dans d'autres publications du ministère.